AR Prefecture

047-200068930-20230406-2023B_18_FIN-BF Reçu le 17/04/2023

Département de Lot-et-Garonne

Arrondissement de Villeneuve-sur-Lot

FUMEL VALLÉE DU LOT

4 place du château BP.10037 - 47502 FUMEL Cédex

Extrait du Registre des Délibérations

Conseil Communautaire. Séance du : 06 avril 2023

L'an Deux Mille vingt-trois, le 06 avril à 18h00, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué le 31 mars 2023, s'est réuni en séance publique ordinaire À l'Amphithéâtre du Pôle Développement Territorial de Fumel, sous la Présidence de Monsieur Jean-Jacques BROUILLET, 1er Vice-président

Membres titulaires présents :

Mesdames, Messieurs:

ALLEMAND Pierre, AMBROISE Philippe, BABIEL Jean-Pierre, BALSAC Didier, BELLEAU Marie-Hélène, BILLOUX Bruno, BORIE Daniel, BOUCHER RÉZÉ Séverine, BREL Chantal, BROUILLET Jean-Jacques, CALMEL Jean-Pierre, CAMINADE Didier, CONGÉ Marie-Yvonne, COSTES Jean-Louis, COSTES Marie, DELPY Jean-Luc, GARGOWITSCH Sophie, GRASSET Éric, GUÉRIN Gilbert, JURQUET Bernard, LABROUE Cédric, LAFOZ Michèle, LARIVIÈRE Yvette, LE CORRE José, PAILLAS Lionel, POUCHOU Marie-Thérèse, QUEYREL Jean-Marie, SCHMITZ Jean-Marc, SÉGALA Jean-François, SICOT Maryse, SOTTORIVA Olivier, STARCK Josiane, TALET Marie-Lou, THELIOL Jean-Jacques, TORO Viviane, VIDAL Aline,

Membre(s) titulaire(s) absent(s) excusé(s):

Messieurs. ALBASI Maxime, ARANDA Francis, Monsieur PICCOLI Jacques, Madame VIGNEAU Céline,

Membre(s) titulaire(s) absent(s) représenté(s) par un membre suppléant :

Monsieur BOUQUET Thierry représenté par Monsieur REY Michel, Monsieur MUCHA Jean-Luc représenté par Monsieur LIOT Didier,

Membre(s) titulaire(s) absent(s) représenté(s) par procuration :

Monsieur ARONDEL Jean-Pierre procuration à Monsieur CAMINADE Didier, Monsieur BIHOUÉE Yann procuration à Monsieur BABIEL Jean-Pierre, Madame GIRAUD Béatrice procuration à Monsieur GUÉRIN Gilbert, Madame GRIFFEILLE Martine procuration à Monsieur THELIOL Jean-Jacques Madame LAFON Nadine procuration à Madame GARGOWITSCH Sophie, Monsieur MOULY Jean-Pierre procuration à Madame STARCK Josiane, Madame PINSOLLES Sophie procuration à Madame VIDAL Aline,

Madame STREIFF Céline procuration à Monsieur SOTTORIVA Olivier.

Conseillers en exercice: 50

Secrétaire de Séance : Présents (titulaires et suppléants) : 38

Pouvoir(s):8 Votants: 44

GARGOWITSCH Sophie

2023B-18-FIN BUDGET GÉNÉRAL DE FUMEL VALLÉE DU LOT - APPROBATION DU COMPTE **ADMINISTRATIF 2022**

Le Conseil Communautaire, réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques BROUILLET, 1er Viceprésident, délibérant sur le Compte Administratif de l'Exercice 2022 dressé par Monsieur Didier

AR Prefecture

047-200068930-20230406-2023B_18_FIN-BF

Reçu le 17/04/2023

CAMINADE, Président, après s'être fait présenter le Budget Primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1°) - Lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF 2022 - BUDGET PRINCIPAL

Balance Générale (en €)			
Libellés	Budget	Réalisé	Restes à réaliser
<u>Fonctionnement</u> :			
. Dépenses	17 819 318,00	14 904 927,62	
. Recettes	17 819 318,00	18 466 593,15	
. Excédent		3 561 665,53	
. Déficit			
<u>Investissement</u> :			
. Dépenses	6 009 418,00	4 065 890,11	1 198 499,26
. Recettes	6 009 418,00	3 656 820,96	162 138,00
. Excédent			
. Déficit		409 069,15	1 036 361,26
<u>Résultat</u> :			
. Excédent		3 152 596,38	
. Déficit			1 036 361,26

- 2°) Constate les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- 3°) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- 4°) Indique que Monsieur le Président n'a pas participé aux débats ni au vote ;
- 5°) Constate que la présente délibération a été approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme Fumel, le 06 avril 2023

La Secrétaire de séance,

Sophie GARGOWITSCH

Le 1^{er} Vice-président,

Jean-Jacques BROUILLET

Le Président certifie sous sa responsa caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de l'accomplissement

des formalités de publicité requises

Certifié exécutoire le : 17 avril 2023

Reçu en Préfecture le :

Publié ou Notifié le : 17 avril 2023